

**AMO pour la réalisation d'études de programmes d'infrastructures de voiries  
et d'aménagements d'espaces publics**

**PROGRAMME RUE DE PESSAC ET FRANCOIS DE SOURDIS**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 JANVIER 2015**

Noms	Fonction	Collectivité/Service	Tél :	Mail :	P	NP
Erika Lay	Chef de projet	Bordeaux Métropole DT Bordeaux		elay@bordeaux- metropole.fr	X	
JF Souet		Bordeaux Métropole DSED		jfsouet@ bordeaux- metropole.fr	X	
Richard Gessner		Bordeaux Métropole DTMD	05 56 99 85 20	rgessner@bordeaux- metropole.fr	X	
Barthélémy Filloux	Chargé d'opération	Bordeaux Métropole DT		bfilloux@ bordeaux- metropole.fr	X	
Dominique Darquest		Bordeaux Métropole DT		ddarquest@ bordeaux- metropole.fr	X	
Véronique Tétard		Bordeaux Métropole		vtetard@bordeaux- metropole.fr	X	
Jean-Marie Besse		Bordeaux Métropole DTMD		jmbesse@bordeaux- metropole.fr	X	
Marie-Hélène Cavaille		Mairie de Bordeaux DGST - DEPD		mh.cavaille@mairie- bordeaux.fr	X	
Christophe Libault	Architecte Urbaniste Urbaniste	NECHTAN	05 56 24 70 70	nechtan@free.fr	X	
Valéry Brandéla	Paysagiste Urbaniste	OOK Paysage & Urbanisme	05 56 96 61 16	vbrandela@ook- paysagistes.com	X	
Sara Ballesta				contact@ook- paysagistes.com	X	
Philippe Clugnac	Bureau d'Etudes	VIA Ingénierie	05 56 96 58 91	pclugnac.via.ingenierie @gmail.com	X	
					X	

## 1- GENERALITES

- o Présenter les plans des 2 secteurs de manière conjointe afin de mettre en évidence les relations entre eux et les reports que cela engendre d'un axe à l'autre
- o Minimum absolu pour le croisement des bus 5.5m mais préférable 5.8-6m
- o Chiffrer la perte ou le gain de stationnement pour chaque hypothèse
- o L'aménagement minimum cycle : bandes cyclables près des croisements importants
- o Possibilité de mettre en place une piste cyclable à mi-hauteur entre le trottoir et la voirie
- o Pour la rue de Pessac : proposer aussi des coupes sur séquence proche du boulevard, et sur rue Costedoat.

## 2-RUE FRANCOIS DE SOURDIS : PRESENTATION DES 4 HYPOTHESES DU NOUVEAU SCHEMA DE PROFIL DE VOIRIE :

- o La section courante de la voirie est recherchée à 5m plutôt qu'à 5.50 m.

## **2.1- Etat des lieux**

- Comptage des stationnements en cours de réalisation depuis ce jour
- Stationnements payants dans la rue prévus pour 2017-2018 :
  - Changement d'usages
  - Réduction du nombre de voitures stationnées
  - Pourrait justifier la suppression de la moitié du stationnement dans certaines hypothèses

## **2.2-Hypothèse 1 : Elargissement de la voie à 6m pour le croisement des bus**

- La largeur actuelle réduite de la chaussée limite la vitesse
  - Elargissement de la voirie engendre une augmentation de la vitesse
- Attention à ne pas impacter inutilement les 2 trottoirs :
  - Conserver trottoir Est à 1.8 m
  - Elargir trottoir Ouest à 2.2 m

## **2.3-Hypothèse 2. A : Mise en place de 2 bandes cyclables et suppression totale des stationnements**

- Suppression totale du stationnement à mettre en lien avec report sur Sourdis
- Trottoir de 1.5 m paraît trop réduit car encombrement trottoir :
  - Stationnement payant : bornes
  - Emmarchement

## **2.4-Hypothèse 2.B : Mise en place d'une bande cyclable et suppression totale des stationnements**

- Question de la pérennité des bus sur cet axe
  - Ligne 26 : oui ; passe toutes les 30 min
  - Liane 4 : en déviation sur cet axe (ne peut plus remonter Costedoat)
  - Moins de contrainte si le 4 ne passe plus par là : pas de croisement de bus dans la rue
- Minimum absolu pour le croisement des bus 5.5m mais préférable 5.8-6m
- La section courante de la voirie reste à 5 plus qu'à 5.5 m
- Circulation cycles sur chaussée acceptable
  - Nouvel aménagement : enrobé refait : meilleur confort

## **3-RUE DE PESSAC : PRESENTATION DES 4 HYPOTHESES DU NOUVEAU SCHEMA DE PROFIL DE VOIRIE :**

- Pas de modification de l'EDL sur la section Boulevard-Audeguil
- Identifier les sections sur lesquelles les aménagements sont le plus contraints
- Garder 2 hypothèses pour la rue Costedoat :
  - Sens unique (situation actuelle) avec reports rue Tannesse
  - Double sens

## **3.1-Hypothèse 1.A : Conservation du double sens et mise en place d'une zone 30 sur la séquence Audeguil-St Genès**

- Une zone 30 doit être légitimée par des aménagements : paraît compliqué à mettre en place pour une voie structurante comme celle-ci

## **concernant l'impossibilité identifiée par la Moe de faire une piste cyclable du fait de l'étroitesse de la chaussée:**

- Il existe une annexe au guide de la CUB plus souple sur la réglementation vélos
  - Largeur minimum d'un trottoir avec piste cyclable : 2.5m
  - Largeur minimum d'une bande cyclable : 1.2 m
- Possibilité de réduire ponctuellement la voirie à 5.8 m
- Identifier les sections sur lesquelles les aménagements sont le plus contraints

### **3.2-Hypothèse 2 : Sens unique entrant depuis le carrefour de Landiras et mise en place d'une piste cyclable unidirectionnelle sur trottoir Nord/ report sens sortant sur rue Saint Genes**

- o Largeur minimum d'une voirie qui accueille les vélos : 3.5 m
- o Trottoir sud paraît trop petit : 1.4m serait préférable
- o Piste cyclable le long des stationnements : bande de 0.5 m de protection contre l'ouverture des portières
  
- o ATTENTION AUX GIRATIONS BUS: VERIFIER LES DEUX CROISEMENTS POSSIBLES: RUE DES TREUILS/ RUE DE PESSAC, ET RUE DE SEGUR/ RUE DE PESSAC (avec l'hypothèse d'un changement de sens de la rue de Segur)
  - Bus 26 : simple
  - Liane 4 : bus double
  - Déboucher sur la barrière St Genès pose la question de la trémie
  - Envisager retour liane 4 par Sourdis ?
  - Report rue de Ségur ou rue des treuils ?

### **2.4-Hypothèse 3 : Sens unique sortant depuis le cours de la Libération et mise en place d'une piste cyclable unidirectionnelle sur trottoir Nord/ report sens entrant sur Landiras**

- o Cette hypothèse pose problème pour les itinéraires cyclables
  - Report des vélos sur rue François de Sourdis et Jean Burguet
- o Cette hypothèse semble complexe à mettre en place du fait de l'étroitesse de la rue Landiras, de son caractère résidentiel, et du trafic déjà important supporté par la rue du Tondu

#### **Prochaines réunions :**

Réunion de préparation à la présentation aux élus le **06 février à 10h30**

Réunion avec les élus le **12 février**